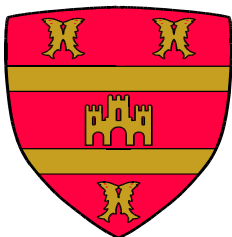


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-  
LE-VICOMTE

Séance du 7 octobre 2010

L'an deux mille dix, le sept octobre à vingt heure trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

**Présents :** Monsieur Michel QUINET, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFFILLIATRE, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Madame Dominique COLLAS, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

**Absente excusée :** Madame Thérèse LEVOYER

**Pouvoirs :** Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR à Monsieur Michel QUINET, Monsieur Pascal THOËN à Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Nathalie VIEL à Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRESENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 17

**Secrétaire de séance :**

Date de convocation : 29 septembre 2010

## 1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'apporter une modification au point 6 du compte rendu « nomination de rue » :

Au lieu de :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rendre hommage à monsieur Pierre Le Marinel, Maire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte de décembre 1919 à mai 1929 et décédé, victime des bombardements, en 1944. Il propose de renommer « Rue Pierre Le Marinel » la voie comprenant les références cadastrales n° 123 - 124 et 132 (pour sa partie comprise entre la référence cadastrale n° 123 et la CD n° 2).

Lire :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rendre hommage à monsieur Pierre Le Marinel, Maire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte de décembre 1919 à mai 1929 et décédé, victime des bombardements, en 1944. Il propose de renommer « Rue Pierre Le Marinel » la voie comprenant les références cadastrales n° 123 - 124 et 132 (pour sa partie comprise entre la référence cadastrale n° 123 et la CD n° 900).

Le conseil municipal, sous réserve de cette modification, approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 29 juin 2010 avec la modification apportée.

## **2. Regroupement des écoles primaire et maternelle publiques**

### **2.1 Autorisation de signature du marché de VRD**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 juillet à 9 heures 30 pour les travaux de VRD aux abords du groupe scolaire Jacqueline Maignan.

Etaient présents : Messieurs Quinet Michel, Levavasseur Jean-Pierre, Melain Alain, Rouxel Dominique.

Maître d'œuvre : Monsieur Drouet Patrick.

<b>N° Offre</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T</b>
1	EUROVIA	14 592,75 €
2	TOFFOLUTTI	17 282,00 €
3	MESLIN	13 625,00 €

La commission d'appel d'offres décide de retenir l'entreprise Meslin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, autorise monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise Meslin.

### **2.2 Réserve parlementaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de regroupement des écoles maternelle et primaire publique, la commune avait sollicité monsieur le Sénateur Jean-François Legrand au titre de la réserve parlementaire. Il informe le conseil municipal qu'une subvention de 15 000 € a été attribuée au titre de ce projet. Monsieur le Maire remercie, au nom du conseil municipal, monsieur Jean-François Legrand pour l'obtention de cette subvention.

## **3. Travaux de VRD pour la desserte du lotissement « le bois de l'enfer 2 » – Travaux de deuxième phase**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 juin à 11 heures concernant les travaux de VRD pour la desserte du lotissement « le bois de l'enfer 2 ».

Etaient présents : Messieurs Quinet Michel, Levavasseur Jean-Pierre, Melain Alain, Rouxel Dominique.

Maître d'œuvre : Monsieur Drouet Patrick.

<b>N° Offre</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T</b>
1	MESLIN	40 695,50 €
2	TOFFOLUTTI	64 291,80 €

3	TPB	47 691,50 €
4	MASTELOTTO	48 080,00 €
5	EUROVIA	44 214,75 €

La commission d'appel d'offres décide de retenir l'entreprise Meslin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, autorise monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise Meslin.

#### 4. Réalisation des travaux VRD pour la desserte de 21 logements HLM « résidence des pommiers »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 juin à 11 heures 30 concernant les travaux de VRD pour la desserte de 21 logements HLM « résidence les pommiers ».

Etaient présents : Messieurs Quinet Michel, Levavasseur Jean-Pierre, Melain Alain, Rouxel Dominique.

Maître d'œuvre : Monsieur Drouet Patrick.

#### Lot n° 1 : Terrassement, voirie, espaces verts et clôtures 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

N° Offre	Entreprise	Montant H.T
1	MASTELOTTO	210 822,50 €
2	EUROVIA BASE	174 294,85 €
3	EUROVIA VARIANTE	168 986,35 €
4	MESLIN	154 344,75 €
5	TOFOLUTTI	228 316,09 €

La commission d'appel d'offres décide de retenir l'entreprise Meslin.

#### Lot n° 2 : Réseau d'assainissement EU-EP

N° Offre	Entreprise	Montant H.T
1	MASTELOTTO	134 514,00 €
2	EUROVIA	93 620,20 €
3	MESLIN	92 817,00 €
4	TOFOLUTTI	125 316,65 €

La commission d'appel d'offres décide de retenir l'entreprise Meslin.

#### Lot n° 3 : Tranchées réseaux souples, éclairage public (candélabres), réseaux téléphones et manche numérique 2<sup>ème</sup> phase

N° Offre	Entreprise	Montant H.T
1	TOFOLUTTI	64 512,80 €
2	STEPELEC	58 382,00 €
3	INEO	71 492,10 €
4	FORCLUM	51 912,54 €

5	SARLEC BASE	44 193,50 €
6	SARLEC VARIANTE	53 763,50 €
7	ETDE	52 911,80 €

La commission d'appel d'offres décide de retenir l'entreprise Sarlec.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, autorise monsieur le Maire à signer le marché correspondant :

- pour les lots n° 1 et n° 2 avec l'entreprise Meslin,
- pour le lot n° 3 avec l'entreprise Sarlec.

## **5. Lotissement 21 logements « les pommiers » Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot, quatrième adjoint, qui informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et en éclairage public du lotissement 21 logements HLM « Les pommiers ».

A cette fin, le SDEM propose d'établir une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage que monsieur Angot porte à la connaissance des membres du conseil municipal. Il est précisé qu'en annexe de cette convention figure une fiche financière provisoire qui sera mise à jour avant le commencement des travaux.

Monsieur Angot présente également au conseil municipal un projet de convention de groupement de commande en vue de la désignation commune pour le SDEM et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte d'un coordonnateur SPS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ainsi que la fiche financière définitive,
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande en vue de la désignation commune d'un coordonnateur SPS,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## **6. Accession sociale à la propriété Lotissement « le bois de l'enfer »**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique de développement de l'offre de logements, la commune a souhaité favoriser la mixité sociale en favorisant différents types d'offres sur son territoire : locatif social par la construction de logements sociaux et accession à la propriété à travers différents lotissements communaux.

Au-delà des ces produits classiques, la commune a impulsé un partenariat avec la société PROCIVIS Manche pour proposer un produit d'accèsion sociale à la propriété permettant aux ménages à revenus modestes d'acquérir leur résidence principale.

En effet, la modification des statuts des sociétés anonymes de crédit immobilier (SACI) et la signature d'une convention avec l'Etat, en 2007, permettent, à cette entité nouvelle, de mettre en œuvre des opérations favorisant l'accèsion sociale à la propriété.

Après différents échanges, la société PROCIVIS Manche a décidé d'acquérir 2 lots à bâtir dans la troisième tranche du lotissement communal « le bois de l'enfer », lots N° 14 et 15.

PROCIVIS Manche envisage d'y construire 2 pavillons : 1 Type IV et 1 Type V, sous la forme du Prêt Social Location-Accession (PSLA), dont elle assurera la commercialisation, en collaboration avec la commune.

Ce dispositif est une formule d'accèsion progressive à la propriété pour les ménages n'excédant pas un plafond de ressources réglementé par l'Etat et qui se décline ainsi :

- Au cours d'une première phase, la famille est locataire du logement et verse une redevance composée d'un loyer et d'un complément qui constitue une épargne mensuelle.
- Après un délai convenu au départ, ne pouvant excéder 5 ans, la famille peut devenir pleinement propriétaire et son épargne participe à son apport personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable à la mise en place de ce dispositif et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **7. P.V.R.**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Michel Jacqueline, deuxième adjoint, qui fait part au conseil municipal de la réunion qui s'est déroulée le mardi 21 septembre 2010 avec les services d'ERDF. Cette réunion avait pour objectif de préciser la procédure à suivre auprès des services d'ERDF lorsque la commune décide d'appliquer une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR). Le respect de cette procédure permettra d'obtenir un chiffrage du coût du raccordement qui sera soumis au vote du conseil municipal pour réaffectation au pétitionnaire. Compte tenu de ces précisions, des courriers vont être transmis aux demandeurs dont le dossier est concerné par l'application d'une PVR.

## **8. Taxe d'habitation – vote des taux d'abattement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des conséquences, en matière de taxe d'habitation, de la réforme de la fiscalité locale.

Dans le cadre de cette réforme, les départements ne perçoivent plus de taxe d'habitation (TH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le produit correspondant de TH est transféré aux communes et EPCI via un mécanisme dit de « rebasage » des taux qui consiste à majorer les taux votés en 2010 par le bloc communal du taux TH départemental voté en 2010.

La délibération du conseil général de la Manche relative aux taux d'abattements de TH cessera de produire ses effets à compter de 2011. Corrélativement, le régime des abattements en matière de TH de la commune ou de l'EPCI s'appliquera.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'abattements appliqués par la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte selon les dispositions de l'article 1411 du code général des impôts sont les suivants :

- Abattement général à la base : 15 %
- Abattement pour charge de famille : 1 et 2 personnes : 10 %
- Abattement pour charge de famille : 3 personnes et plus : 15 %

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal des tableaux fournis par les services fiscaux faisant apparaître, selon différentes hypothèses d'évolution des taux d'abattements :

- pour la commune, les conséquences en matière de produit de la taxe d'habitation,
- pour le contribuable, le montant de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les taux d'abattements qui assurent un équilibre entre le produit de la taxe pour la collectivité et le montant de celle-ci pour les contribuables. L'équivalence de situations ne peut toutefois pas être entièrement garantie car les abattements sont calculés en fonction de la valeur locative moyenne de chaque collectivité. Monsieur le Maire précise que ces taux peuvent être révisés chaque année par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, décide d'instituer les abattements suivants :

- Abattement général à la base : 15 %
- Abattement pour charge de famille : 1 et 2 personnes : 10 %
- Abattement pour charge de famille : 3 personnes et plus : 15 %

Il charge monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 9. Budget principal – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative et donne lecture du courrier du comptable du trésor concernant les travaux d'enfouissement des lignes de télécommunications de France télécom. La participation financière des collectivités locales s'analyse comme une subvention d'équipement. Cette participation s'impute, dans la comptabilité M14 (instruction codificatrice 06-021-M14 du 5 avril 2006) applicable aux communes et à leurs établissements publics au compte 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé ». Soit les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				

D 2042 : Subvention d'équipement aux personnes de droit privé		1 078.00 €		
<b>TOTAL D 204 : subventions d'équipement versées</b>		1 078.00 €		
D 2315-19 : ECLAIRAGE PUBLIC	1 078.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 078.00 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 078.00 €</b>	<b>1 078.00 €</b>		

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>
----------------------	--	---------------	--	---------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 10. Pays d'art et d'histoire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 25 mars 2010, le syndicat intercommunal du pays d'art et d'histoire « le clos du Cotentin » a fixé la contribution au titre de l'année 2010 des communes adhérentes au syndicat. La contribution de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte s'élève à 10 495,00 € soit 2 099 habitants x 5 € (contribution 2009 = 10 585,00 €).

Le syndicat s'est également prononcé pour solliciter une subvention exceptionnelle des communes au titre de l'année 2010 calculée au prorata du nombre d'habitants. Cette subvention exceptionnelle s'élèverait à 0,72 € x 2 099 = 1511,28 € pour la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée

- Emet un avis favorable au versement de la contribution 2010 et de la subvention exceptionnelle 2010,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle les aspects très positifs de l'action conduite par le pays d'art et d'histoire et son animateur du patrimoine, Julien Deshayé.

## 11. Médiathèque Louise Read

### 4.1 Tarifs médiathèque

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les tarifs pratiqués à la médiathèque Louise Read :

Abonnement enfants et vacanciers (livres et cd)	4€
Abonnement adultes (livres et cd)	8€
Option Internet enfants et vacanciers / an	1€

Option Internet adultes / an	2€
Abonnement des classes hors commune	16€
Perte de carte	1,50€
photocopie	0,20€

Il est constaté qu'aucun abonné n'utilise l'option Internet. Monsieur le Maire propose de supprimer ces deux options et d'autoriser les abonnés à utiliser Internet pour la recherche documentaire. Les nouveaux tarifs de la médiathèque se décomposeraient de la manière suivante :

Abonnement enfants et vacanciers (livres et cd)	4€
Abonnement adultes (livres et cd)	8€
Abonnement des classes hors commune	16€
Perte de carte	1,50€
photocopie	0,20€

Ces nouveaux tarifs seraient applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, approuve ces propositions ainsi que la date de mise en application fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### **4.2 Exposition « La mythologie »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture de l'exposition sur « La mythologie » qui se déroulera du 9 octobre au 4 décembre. Le vernissage de cette exposition aura lieu le 9 octobre à 12 heures. Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres du conseil municipal à assister à ce vernissage.

#### **4.3 Assistantes maternelles**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande formulée par des assistantes maternelles. Celles-ci sollicitent la possibilité d'emprunter 10 documents au lieu de 5 dans le cadre d'un abonnement annuel adulte à 8 €.

Considérant le faible coût de l'abonnement,  
Considérant sa volonté de maintenir une offre équilibrée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, émet un avis défavorable à cette demande.

#### **4.4 Fermeture période de Noël**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les dates de fermeture de la médiathèque Louise Read à l'occasion des fêtes de fin d'année :

- Du jeudi 23 décembre 2010 au samedi 1<sup>er</sup> janvier 2011 inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, approuve les dates de fermetures de la médiathèque Louise Read à l'occasion des fêtes de fin d'année.

## 12. Tarifs cantine

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la réactualisation :

- des tarifs de repas servis à la cantine scolaire aux enfants
- de la prime de gardiennage.

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la cantine scolaire de + 2.5 % selon le tableau ci après :

libellé	2009/2010	2010/2011
Prime de gardiennage	0.66 €	<b>0.68 €</b>
Enfant de rang 1	3,14 + 0,66 = <b>3,80 €</b>	3,22 + 0,68 = <b>3,90 €</b>
Enfant de rang 2	2,82 + 0,66 = <b>3,48 €</b>	2,89 + 0,68 = <b>3,57 €</b>
Enfants de rang 3 et plus	2,49 + 0,66 = <b>3,15 €</b>	2,55 + 0,68 = <b>3,23 €</b>

Les tarifs enseignants et personnels sont révisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année selon le barème en vigueur et la revalorisation du montant de l'avantage en nature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, approuve les nouveaux barèmes applicables à la rentrée scolaire 2010/2011 et jusqu'à nouvelle décision.

## 13. Personnel communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'attaché territorial principal au tableau des effectifs de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, décide la création d'un poste d'attaché territorial principal. Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs de la commune.

## 14. Bail société de chasse

Monsieur Joël Angot, quatrième adjoint informe le conseil municipal que le bail concernant « le droit de chasse » consenti à la société de chasse, représentée par son président, monsieur Louis Hérouville est arrivé à son terme le 30 septembre 2010. Il propose au conseil municipal de renouveler ce bail dans les mêmes termes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 et pour une durée de six années consécutives à la société communale de chasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes

étant entendu que la convention rappellera l'article 5 de la convention de forage avec la Sarl du Grand Marais.

## **15. Concours des maisons fleuries**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte organise le concours des maisons fleuries.

En 2010, l'organisation de ce concours a été modifiée. Les services municipaux ont photographié l'ensemble des maisons, fermes, commerces et balcons bénéficiant d'un fleurissement. Un jury a établi un classement et un courrier a ensuite été transmis aux candidats potentiels pour connaître leur intention de participer ou non au concours.

Monsieur le Maire se réjouit de constater que le nombre de participants est en augmentation sensible par rapport aux années précédentes (12 inscriptions en 2009 pour 30 inscriptions en 2010). Il propose au conseil municipal de reconduire la même organisation pour le concours 2011.

Monsieur le Maire propose d'attribuer au lauréat de chaque catégorie un bon d'achat d'un montant de 45€ et qu'un lot soit remis à chaque participant.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- Décide que le concours des maisons fleuries 2011 sera organisé selon le même principe qu'en 2010,
- Autorise monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

## **16. Station verte**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le congrès/Assemblée Générale des stations vertes se déroulera du 13 au 15 octobre 2010 à Vernet les Bains. Il propose au conseil municipal que monsieur Jean-Claude Lechatreux, délégué de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte auprès des stations vertes, représente la collectivité à ce congrès.

Le conseil municipal confie à monsieur Jean-Claude Lechatreux l'exercice d'un mandat spécial pour représenter les intérêts de la commune lors du congrès/Assemblée Générale des « stations vertes » dont elle est adhérente et qui se déroulera du 13 au 15 octobre 2010. La commune prendra en charge les frais d'inscription à ce congrès/Assemblée Générale. Monsieur Jean-Claude Lechatreux utilisera le moyen de transport adapté pour l'exécution de ce mandat spécial. Le remboursement de ces frais de transport interviendra sur présentation d'un état de frais ou d'un titre de transport. Les frais de séjour seront remboursés dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 17. Nomination de rues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être procédé à la nomination de deux nouvelles voies.

Il propose que soit donné le nom de « Rue de l'avenir » à la voie située entre la « rue François Halley » et « la croix Sainte Marguerite ».

Il propose de nommer « Chemin du Caponage » la voie située entre la « rue du vieux presbytère » et la parcelle n° 296 section E « Lidl ».

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal approuve la proposition de nomination de la « Rue de l'avenir » et du « Chemin du Caponage ».

## 18. Compte rendu des EPCI

### CCVO

Judi 1 <sup>er</sup> juillet	Conseil d'administration du SDIS.
Mardi 6 juillet	Comité de pilotage de l'offre de soins : recensement des besoins de chaque corps de métier et étude d'implantation d'un pôle médical.
Mercredi 7 juillet	Présentation à la salle des fêtes de la mairie de Saint-Sauveur-Le-Vicomte des nouveaux contrats de territoire par monsieur Jean-François Legrand, président du conseil général.
Judi 8 juillet	Visite de monsieur le Sous préfet. Après un accueil en Mairie et la visite de la ville, monsieur le Sous-préfet a présidé une réunion concernant les fusions de communauté de communes à laquelle étaient conviés l'ensemble des conseillers municipaux des communes de la CCVO.
Judi 8 juillet	Conseil communautaire avec à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"><li>- approbation du CR du 3 juin 2010</li><li>- intervention de madame Gosselin, présidente du SCOT</li><li>- intervention de l'adjudant chef Jeanne</li><li>- DM budget principal et budgets annexes</li><li>- Ordures ménagères/déchetterie : SMCT</li><li>- ZA de l'Abbaye : parcelles tranche 3</li><li>- Contrat de pôle : Néhou, Base de loisirs, Rauville la Place</li><li>- Voirie : travaux 2010</li><li>- regroupement des écoles : signature des marchés et marché de maîtrise d'œuvre</li><li>- Contrat de territoire : projets 2010, SIAT</li><li>- Projet éducatif local</li><li>- Avenir de l'offre de soin</li><li>- Centre de secours</li><li>- SPANC : tarifs pour les usagers</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des communautés de communes</li> <li>- Les énergies nouvelles</li> <li>- Besneville : construction d'une salle de convivialité</li> <li>- Régime indemnitaire</li> </ul>
Jeudi 15 juillet	Réunion toutes commissions confondues. Cette réunion avait pour objet la présentation du projet de regroupement des écoles primaire et maternelle publiques après les résultats de l'appel d'offres et la présentation également du reste à charge pour la CCVO concernant le financement.
Mardi 31 août	Commission d'Appel d'Offres pour les travaux au centre de secours: Ouverture des plis. Le lot Gros œuvre a été déclaré infructueux car une seule entreprise avait répondu.
Mardi 7 septembre	Réunion relative au contrat de pôle de Rauville la Place. Ouverture des plis pour l'aménagement de la traverse du bourg et l'aménagement de l'abri bus.
Jeudi 9 septembre	Réunion PMI AIAD P'tits loups de la Douve. Cette réunion dressait le bilan des activités dans les locaux du RAM avec les p'tits loups de la Douve, les responsables de la PMI de Valognes.
	Conseil d'administration du SDIS.
	Comité de pilotage de l'offre de soins : présentation des possibilités de regroupement autour des cabinets médicaux, infirmières, dentistes.
Samedi 11 septembre	Conseil communautaire avec à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du CR du 8 juillet 2010</li> <li>- Regroupement des écoles de Saint-Sauveur-Le-Vicomte : financements, autorisation de signature du marché VRD.</li> </ul>
Jeudi 23 septembre	Commission d'appel d'offres concernant le centre de secours et jugement contrat de pôle de Rauville la Place.
	Conseil communautaire avec à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du CR du 11 septembre 2010</li> <li>- La Heurtauderie et l'Ollonde – partenariat avec la CC de la côte des Isles</li> <li>- Décisions modificatives budgets principal et annexes</li> <li>- Ordures ménagère/Déchetterie</li> <li>- SCOT</li> <li>- ZA de l'Abbaye</li> <li>- Contrat de pôle</li> <li>- Voirie : travaux 2010</li> <li>- Ecoles : travaux 2010</li> <li>- Contrat de territoire : projet 2010, SIAT</li> <li>- Projet Educatif Local : Bilan</li> <li>- Avenir de l'offre de soin</li> <li>- SPANC : restitution des documents de la SAUR</li> <li>- Syndicat Mixte du Cotentin : convention de participation</li> <li>- Frais scolaires</li> <li>- Office de tourisme : renouvellement de classement</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement du contrat d'attaché</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
--	---

### **Syndicat de Transports Scolaires**

Mardi 28 septembre	Conférence sur les dangers d'internet à la salle « Le Normandy ».
--------------------	---

### **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP)**

Mercredi 30 juin	Réunion du conseil syndical.
------------------	------------------------------

### **EHPAD des Lices**

Jeudi 2 septembre	Conseil d'administration.
Mercredi 22 septembre	Commission de sécurité.
Jeudi 23 septembre	Visite de la maison de retraite par Mr GUERRINEAU, directeur de la solidarité départementale.

### **Syndicat Mixte du Cotentin**

Jeudi 30 septembre	Conférence sur « l'éclairage public » à la salle Le Normandy.
--------------------	---

## **19. Questions orales**

### **Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal**

Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet et vendredi 2 juillet	Raid Tatihou Mont Saint Michel. Saint-Sauveur-le Vicomte a accueilli les participants le jeudi soir et le départ de l'étape du vendredi a été donné face à la Mairie.
Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet	Inauguration de l'exposition photos de Bruno Mercier au musée Barbey d'Auréville. Cette exposition a été visible du 2 juillet au 19 septembre.
Dimanche 4 juillet	Méchoui des amis d'Hautmesnil.
Jeudi 8 juillet	Accueil des élèves de l'Ecole Atomique à l'Arboretum de la forêt domaniale.
Samedi 10 juillet	Vernissage de l'exposition « Les manchots à la plage » à la Médiathèque.
Mardi 13 juillet	Feu d'artifice au château et bal populaire.
Mercredi 14 juillet	Tournoi de football organisé par le Réveil Sportif au Stade de l'Abbé Boudet.
Jeudi 15 juillet	Commission d'Appel d'Offres pour le chemin rural n° 75 et les VRD des abords du groupe scolaire Jacqueline Maignan.
	Réunion d'information à la RPA. Cette réunion en présence de monsieur le Maire, des services administratifs de la mairie et de la gendarmerie avait pour objectif de sensibiliser les résidents aux dangers des abus de confiance

	et de préciser qu'il était important pour les résidents de faire part de leurs doutes et de leurs craintes auprès des personnels de la RPA.
Vendredi 16 juillet	Soirée d'accueil des estivants au château.
Mardi 20 juillet	Concours de poulinières à Sissi de la Lande.
Dimanche 25 juillet	Débardage en forêt.
Jeudi 29 juillet	Don du sang à la salle des fêtes.
Vendredi 30 juillet	Visite théâtralisée nocturne du château par le Pays d'art et d'histoire.
Samedi 31 juillet	Randonnée découverte organisée par le club cyclo.
Jeudi 5 août	Soirée d'accueil des estivants au château.
Dimanche 15 août	Salon de l'artisanat au Château.
Jeudi 19 août	Concours du comice agricole.
Dimanche 22 août	Méchoui de l'amicale de Selsoif.
Jeudi 26 août	Réunion de coordination des travaux pour le regroupement des écoles primaires et maternelles publiques. Cette réunion a permis de fixer et coordonner les dates d'intervention des différentes entreprises qui interviennent dans le déplacement des différents réseaux.
Vendredi 27 août	Remises des diplômes à Hautmesnil.
	Accueil au centre de secours de trois sapeurs pompiers d'Oberhausbergen en séjour à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
Samedi 4 septembre	Réception au musée de « Lilao » auteur d'une Bande dessinée tirée des ouvrages de Jules Barbey d'Aurévilly.
Jeudi 9 septembre	Concours de belote organisé par les amis de Hautmesnil.
Mardi 14 septembre	Assemblée Générale des parents d'élèves des écoles publiques.
Samedi 18 septembre	Concours hippique organisé par la SHR à Sissi de la Lande.
	Randonnée organisée par l'OSCAL dans le cadre de la « semaine de la mobilité ».
Dimanche 19 septembre	Slalom automobile de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
	Moto cross éducatif organisé par le Moto Club du Val d'Ouve.
18 & 19 septembre	Journées du patrimoine. A cette occasion le musée Barbey d'Aurévilly a accueilli 103 visiteurs soit 18 de plus qu'en 2009.
Jeudi 23 septembre	Présentation des spectacles de la nouvelle saison « villes en scènes » à Coutances. Vingt et une personnes de Saint-Sauveur-Le-Vicomte ont participé à cette présentation.
Vendredi 24 septembre	Assemblée Générale de la Société de chasse.
Samedi 25 septembre	Cérémonie à Néhou dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux Harkis et aux membres des formations supplétives.
	Chant choral à Neuville en Beaumont organisé par l'Office de Tourisme.

	Tournoi de pétanque organisé par l'amicale des pompiers.
Samedi 2 octobre	Repas de la SHR.
Dimanche 3 octobre	Lote organisé par les amis de Hautmesnil.

## CCAS

	Conseil d'administration avec à l'ordre du jour :
Jeudi 30 septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du compte rendu de la séance du 6 mai 2010</li> <li>- Etude de dossiers</li> <li>- Secours</li> <li>- Repas des anciens</li> <li>- Divers</li> </ul>

## Voie de liaison RD900/RD15

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dossier de la voie de liaison entre la RD 900 et la RD 15, pour lequel il est nécessaire de réaliser les actes notariés suivants

- le terrain communal suivant sous emprise pour une cession gratuite au profit du Département de la Manche pour incorporation ultérieure au domaine public routier,

Commune ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m <sup>2</sup>		N°	Empr.m <sup>2</sup>	N°	Surf. m <sup>2</sup>
AS	190	P03	les tuileries	7660		190	186	191	7474
Total en m <sup>2</sup>						(1) 186			

La surface exacte déterminée suivant le document d'arpentage N°507 R dressé par géomètre

- le terrain communal suivant pour une rétrocession gratuite au profit de M.Legriffon Bernard dans le cadre de la mesure compensatoire de défrichement,

Commune ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Référence cadastrale				Rétrocession	
Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en m <sup>2</sup>	Numéro	Surface en m <sup>2</sup>
E	357	Le grand jardin à pommiers	1 2400	357	(1) 6003

(1) La surface exacte déterminée suivant le document d'arpentage N°505 Z dressé par géomètre

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal décide :

- **De donner son accord** A la cession gracieuse du terrain communal sous emprise au Département et à la rétrocession gratuite au riverain, concernés par l'opération d'aménagement de la voie de contournement et de la liaison avec la RD n°47,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents utiles et nécessaires pour l'aboutissement des procédures inhérentes.

## **Prix et qualité de l'eau**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Alain Melain, cinquième adjoint, qui présente au conseil municipal le rapport relatif à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009. La population desservie par le syndicat d'adduction en eau potable (SIAEP) de Saint-Sauveur-Le-Vicomte est d'environ 6 000 habitants. Les prélèvements ont augmenté de 7,26 % entre 2009 et 2008 avec 456 720 m<sup>3</sup> prélevés au lieu de 425 789 m<sup>3</sup>. Sur cette même période le nombre d'abonnements est resté stable avec 3 108 abonnés.

Les volumes mis en distribution et vendus ont également progressé. 392 622 m<sup>3</sup> ont été vendus aux abonnés en 2009 contre 365 181 m<sup>3</sup> en 2008 soit une augmentation de 7,51 %.

La redevance de pollution domestique est calculée chaque année par l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup> est reversé à l'agence. Il s'élève 0,3839 € pour la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et n'augmente pas entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le prix de l'eau reste identique entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Pour exemple, le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> est de 1,51 €/m<sup>3</sup>.

Enfin, dans leurs conclusions relatives à l'analyse des eaux destinées à la consommation humaines, les services de l'Etat ont indiqué qu'au regard des analyses effectuées, l'eau distribuée sur le territoire du syndicat s'est révélée en 2009 conforme aux limites et références de qualité exigées.

## **Plan neige**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil général a transmis un « plan neige » qu'il souhaite mettre en place dès l'hiver prochain.

Dans ce cadre les routes de Saint-Sauveur/Bricquebec et Saint-Sauveur/Portbail sont intégrées dans le réseau prioritaire d'intervention.

## **Demande d'acquisition de parcelle**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'acquisition de monsieur et madame Couillard habitant 24, rue du bois de l'enfer. Ces derniers souhaitent acquérir une parcelle limitrophe de leur propriété et appartenant à la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'un autre riverain situé au 22, rue du bois de l'enfer doit également parvenir en mairie.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal donne son accord pour procéder à la cession de la parcelle située à l'angle de la rue du bois de l'enfer et de la rue Pierre Le Marinel et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce dossier.

## **Repas des anciens**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas des anciens se déroulera le 10 octobre à la salle des fêtes. Le nombre d'inscrits est stable par rapport à 2009 avec environ 150 convives. Monsieur le Maire remercie les membres du conseil d'administration du CCAS pour leur implication dans l'organisation de cette manifestation ainsi que dans l'ensemble des actions conduites par le CCAS.

## **Congrès des sociétés archéologiques et historiques de Normandie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte accueillera du 20 au 24 octobre 2010 le 45<sup>ème</sup> congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie. Près de 300 participants sont attendus sur les 4 jours et plus de 50 interventions sont programmées au cours de ce congrès. Un mot de bienvenue et un cocktail d'accueil est organisé par la municipalité le 20 octobre à 18 h 45 au château. Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à y participer.

### **Repas des bénévoles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas des bénévoles se déroulera le 30 octobre prochain à partir de 12 heures au 1<sup>er</sup> étage de la tour Chandoz au château. Il invite les membres du conseil municipal à participer à cette sympathique manifestation.

### **Remerciements**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des remerciements de monsieur et madame Olivier Erard à l'occasion de leur mariage le 22 mai 2010.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des remerciements de monsieur et madame François Capelle à l'occasion de leur mariage le 10 juillet 2010.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des remerciements de monsieur Luc Détrès suite aux félicitations adressées par le conseil municipal aux éleveurs qui ont remporté des prix lors des derniers concours agricoles.

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur Michel Jacqueline informe le conseil municipal que le planning de la salle des sports pour la saison 2010/2011 est en cours de réalisation.

Monsieur Allain Guérin transmet les remerciements du comité départemental de cyclo-tourisme à la municipalité pour l'accueil réservé aux cyclotouristes lors de leur passage à Saint-Sauveur-Le-Vicomte dans le cadre du raid Tatihou/Mont Saint-Michel les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2010.

Monsieur Daniel Lefilliâtre fait part au conseil municipal des remarques formulées par quelques habitants concernant l'entretien des trottoirs et des voiries notamment aux abords de l'église et dans le haut du bourg. Cela concerne essentiellement la présence de mauvaises herbes.

Monsieur le Maire charge monsieur le secrétaire général de traiter ce dossier avec le chef des services techniques.

Madame Dominique Collas informe le conseil municipal de la fin de contrat de l'animateur sportif du club de football « le réveil sportif ». En sa qualité de présidente, madame Collas a contacté la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour étudier les possibilités de financement permettant d'assurer le renouvellement d'engagement de cet animateur

sportif. Une réunion s'est tenue en mairie le 30 septembre 2010. Les besoins du club de football ne constituant pas un temps plein, le financement pourrait être assuré par d'autres structures, financement accompagné lui-même de possibles autres aides.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de connaître la capacité de financement de la partie du poste incombant au réveil sportif. Il propose la constitution d'un groupe de travail pour que soit présenté un dossier faisant apparaître la capacité de financement.

Monsieur Claude Patrix fait part au conseil municipal des points abordés lors de la réunion du du syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve qui s'est tenue le 7 octobre 2010 à Négreville. Concernant la restauration des berges, les travaux seront réalisés par la société « Devern » pour un montant maximum estimé à 75 000 €. Pour les clôtures et les pompes, les travaux seront exécutés par la société «Espaces Basse-Normandie » pour un montant maximum estimé à 220 000 €. Ces travaux doivent être réalisés au plus tard pour le 01/11/2011 et constituent la première tranche (arrêté préfectoral du 8 septembre 2010) d'une opération d'environ 1 000 000 € qui sera réalisée sur 4 ans.

Un barrage appartenant à l'entreprise « Siram » se trouve sur la Douve à proximité de l'entreprise. Ce barrage est la propriété de l'entreprise et celle-ci ne souhaite plus en être le propriétaire. Un projet de suppression de ce barrage à échéance de 3 à 4 ans est à l'étude.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.*